

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC LE MARDI 8 NOVEMBRE 2022, À 19 H 00, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE VENDREDI 4 NOVEMBRE 2022.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, B. Cowan, E. Stork, et B. Tremblay formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Tim Thomas.

ABSENTE : Madame la conseillère E. Tedford.

Madame Karina Verdon, directrice générale, Me Caroline Thibault, greffière et directrice du service des affaires juridiques et greffe, Madame Danielle Gutierrez, greffière adjointe et secrétaire du conseil, ainsi que Monsieur Daniel Séguin, trésorier, sont également présents.

2022-581 APPROBATION – ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, avec les modifications suivantes :

- Les items énumérés dans la mention figurant avant l'item 10.15 devraient se lire « 10.15 à 10.19 » ;
- Le montant figurant à l'item 30.17 de la version anglaise devrait se lire \$ 61 200 ;
- Le retrait de l'item 10.15 ;
- Le retrait de l'item 30.16.

2022-582 APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver les versions françaises et les versions anglaises des procès-verbaux des séances extraordinaires et de la séance ordinaire du 4 octobre 2022.

2022-583 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF DE STEWART HALL DU 14 SEPTEMBRE 2022

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité consultatif de Stewart Hall du 14 septembre 2022 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

2022-584 DÉPÔT ET APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE CIRCULATION DU 13 SEPTEMBRE 2022

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité de circulation du 13 septembre 2022 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver les recommandations du comité de circulation du 13 septembre 2022, avec la modification suivante :

- ITEM 5: Le conseil demande que l'item soit remis à l'ordre du jour de la prochaine rencontre pour des propositions de stationnement dynamique sur rue.

2022-585

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées :

- Barry Christensen (dépôt de documents) ;
- Lyne Conway ;
- Raymond Coehlo ;
- Suzanne Wilson ;
- Suzanne Weaver ;
- Nasr El Dabe ;
- Claude Cousineau ;
- Geneviève Lussier ;
- Owen Eosbreck ;
- Angela Clark ;
- Mark Walford.

2022-586

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ POUR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

Monsieur le conseiller Stork donne avis qu'un projet de règlement pourvoyant à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé pour les employés de la Ville de Pointe-Claire sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil;

Monsieur le conseiller Stork dépose un projet de règlement pourvoyant à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé pour les employés de la Ville de Pointe-Claire.

2022-587

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2565 SUR LA CIRCULATION CONCERNANT LA LISTE DES PARCS DE STATIONNEMENT OUVERTS AU PUBLIC

Monsieur le conseiller Stork donne avis qu'un projet de règlement modifiant le règlement PC-2565 sur la circulation concernant la liste des parcs de stationnement ouverts au public sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Monsieur le conseiller Stork dépose un projet de règlement modifiant le règlement PC-2565 sur la circulation concernant la liste des parcs de stationnement ouverts au public.

2022-588

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-1495 SUR LES NUISANCES

Monsieur le conseiller Stork donne avis qu'un projet de règlement modifiant le règlement PC-1495 sur les nuisances sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Monsieur le conseiller Stork dépose un projet de règlement modifiant le règlement PC-1495 sur les nuisances.

2022-589

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 AFIN DE REMPLACER, DANS LA CLASSIFICATION DES USAGES INDUSTRIELS DE L'ANNEXE 4, LA DÉFINITION DE « CLASSE « B » - ÉTABLISSEMENT DE FABRICATION » PAR « ÉTABLISSEMENT DE TRANSFORMATION ET/OU DE FABRICATION »

Monsieur le conseiller Stork donne avis qu'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage PC-2775 afin de remplacer, dans la classification des usages industriels de l'annexe 4, la définition de « Classe « B » - Établissement de fabrication » par « Établissement de transformation et/ou de fabrication » sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Monsieur le conseiller Stork dépose un projet de règlement modifiant le règlement de zonage PC-2775 afin de remplacer, dans la classification des usages industriels de l'annexe 4, la définition de « Classe « B » - Établissement de fabrication » par « Établissement de transformation et/ou de fabrication ».

2022-590 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2791 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN DE PERMETTRE DES ACTIVITÉS ADDITIONNELLES À MÊME CERTAINS ÉTABLISSEMENTS DE TRANSFORMATION ET/OU DE FABRICATION FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE LA CLASSIFICATION DES USAGES INDUSTRIELS

Monsieur le conseiller Stork donne avis qu'un projet de règlement modifiant le règlement PC-2791 sur les usages conditionnels afin de permettre des activités additionnelles à même certains établissements de transformation et/ou de fabrication faisant partie intégrante de la classification des usages industriels sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Monsieur le conseiller Stork dépose un projet de règlement modifiant le règlement PC-2791 sur les usages conditionnels afin de permettre des activités additionnelles à même certains établissements de transformation et/ou de fabrication faisant partie intégrante de la classification des usages industriels.

2022-591 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 AFIN DE REMPLACER, DANS LA CLASSIFICATION DES USAGES INDUSTRIELS DE L'ANNEXE 4, LA DÉFINITION DE « CLASSE « B » - ÉTABLISSEMENT DE FABRICATION » PAR « ÉTABLISSEMENT DE TRANSFORMATION ET/OU DE FABRICATION »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'adopter un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage PC-2775 afin de remplacer, dans la classification des usages industriels de l'annexe 4, la définition de « Classe « B » - Établissement de fabrication » par « Établissement de transformation et/ou de fabrication ».

2022-592 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2791 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN DE PERMETTRE DES ACTIVITÉS ADDITIONNELLES À MÊME CERTAINS ÉTABLISSEMENTS DE TRANSFORMATION ET/OU DE FABRICATION FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE LA CLASSIFICATION DES USAGES INDUSTRIELS

Vote contre :
Monsieur le conseiller Bissonnette

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et majoritairement D'adopter un premier projet de règlement modifiant le règlement PC-2791 sur les usages conditionnels afin de permettre des activités additionnelles à même certains établissements de transformation et/ou de fabrication faisant partie intégrante de la classification des usages industriels.

2022-593 ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 5 925 000 \$ POUR DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES EN DIVERS ENDROITS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Votes contre :
Madame la conseillère Stainforth
Monsieur le conseiller Stork

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et majoritairement D'adopter un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 5 925 000 \$ pour divers travaux d'infrastructures municipales en divers endroits du secteur résidentiel, avec une modification afin d'y ajouter les mots « passerelle piétonnière » à l'article 2.

2022-594 ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 1 610 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC HORS CHAUSSÉE LONGEANT LA VOIE DE SERVICE NORD DE L'AUTOROUTE 40, ENTRE LES AVENUES BANCROFT ET TECUMSEH DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement

RÉSOLU :
D'adopter un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 1 610 000 \$ pour des travaux de réhabilitation d'aqueduc hors chaussée longeant la voie de service nord de l'autoroute 40, entre les avenues Bancroft et Tecumseh dans le secteur industriel.

2022-595 ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 1 610 000 \$ POUR DES TRAVAUX DANS LES PARCS, ESPACES VERTS, BERGES, PISTES CYCLABLES ET PLATEAUX SPORTIFS

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement

RÉSOLU :
D'adopter un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 1 610 000 \$ pour des travaux dans les parcs, espaces verts, berges, pistes cyclables et plateaux sportifs.

2022-596 ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 5 500 000 \$ POUR LA PHASE 1 DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par Cowan, et unanimement

RÉSOLU :
D'adopter un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 5 500 000 \$ pour la phase 1 du projet d'agrandissement du bâtiment des travaux publics.

2022-597 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 3 265 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DANS LE CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE, ENTRE LES AVENUES COOLBREEZE ET LAKEVIEW

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement

RÉSOLU :
D'adopter un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 3 265 000 \$ pour des travaux de reconstruction dans le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, entre les avenues Coolbreeze et Lakeview.

Madame la conseillère Stainforth dépose un projet de règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 3 265 000 \$ pour des travaux de reconstruction dans le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, entre les avenues Coolbreeze et Lakeview.

2022-598

APPROBATION – PIIA

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel sont assujetties les propriétés qui suivent, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le Conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 3 octobre, 2022.

Monsieur le conseiller Tremblay
vote contre les plans PIIA pour le
5, avenue Brunet

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et majoritairement
D'approuver les plans et les documents associés aux projets suivants :

RÉSOLU :

Adresse	Projet	Garantie financière	Condition
74, avenue de Somervale Gardens	Changements aux plans approuvés – ajout d'une galerie et rénovations extérieures	0 \$	Aucune
24B, avenue du Golf	Rénovations extérieures	3 000 \$	Aucune
66, avenue Fifth	Galerie	1 000 \$	Oui (1)
82, avenue Victoria	Remplacement des fenêtres du deuxième étage	0 \$	Oui (2)
5, avenue Brunet	Construction d'une galerie et rénovations extérieures	4 000 \$	Oui (1)
74, avenue Broadview	Agrandissement et rénovations extérieures	5 000 \$	Oui (3)

et ce conditionnellement, au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux plans approuvés; ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant indiqué aux plans approuvés, afin d'assurer la réalisation des travaux conformément aux plans approuvés et dans les délais prescrits.

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2022-599

REFUS – PIIA – 95, AVENUE DU DIEPPE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 95 Dieppe exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme n'a pas recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 3 octobre, 2022.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement

RÉSOLU : DE refuser le document suivant reçu au service d'urbanisme le 14 septembre 2022:

- Plan stationnement_2022-09-14 (1p)

et ce, relativement à l'extension de l'entrée charretière au 95 Dieppe, ceux-ci n'étant pas conformes aux critères 31.34, 31.35 et 46.1 relatifs aux accès véhiculaires, piétonniers et aires de stationnement énoncés au Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale puisque les travaux proposés auront pour résultat d'affecter négativement et d'occasionner le dépérissement d'un arbre public mature en bon état en raison de l'impact desdits travaux sur le système racinaire.

2022-600 RETRAIT – DÉROGATION MINEURE – 21A, CHEMIN DE L'AVIATION (LOT 2 529 049 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

L'item relatif à une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 21A, chemin de l'Aviation (lot 2 529 049 du Cadastre du Québec) est retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

Une question est adressée aux membres du conseil concernant la demande dérogation mineure pour la propriété sise au 93, avenue Elgin.

2022-601 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 74, AVENUE BROADVIEW

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver une demande de dérogation mineure pour permettre au 74, avenue Broadview un garage attaché avec une marge latérale droite de 0,57m plutôt que le minimum requis de 2,4m.

Et ce, avec la condition que la quantité, la localisation et le calibre des nouvelles plantations respectent les exigences suivantes :

1. Au moins (3) arbres soient plantés en cour arrière ;
2. Les emplacements pour dites nouvelles plantations respectent ceux indiqués sur le plan d'implantation à la page #3 du rapport « Évaluation Arboricole_74 Broadview_arboriculture_26-10-2022_complément de rapport » joint au dossier décisionnel 22-613-18120;
3. Que lesdits arbres aient un diamètre de tronc minimal de 5 cm mesuré à 30 cm au-dessus du niveau du sol et être d'une hauteur d'au moins 3 mètres.

2022-602 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 5, AVENUE BRUNET

Vote contre :
Monsieur le conseiller Tremblay

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et majoritairement

RÉSOLU : D'approuver une demande de dérogation mineure pour permettre au 5, avenue Brunet une galerie avec une marge latérale gauche de 1,95m plutôt que le minimum requis de 2,4m.

2022-603 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 230, BOULEVARD BRUNSWICK (CENTRE SPORTIF OLIVE-URQUHART)

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver une demande de dérogation mineure pour permettre au 230, boulevard Brunswick (Centre sportif Olive-Urquhart) :

- a) L'installation d'une enseigne supplémentaire détachée là où une seule est permise ;
- b) Une enseigne monument d'une hauteur de 3,7m plutôt que le maximum permis de 2,5m.

- 2022-604** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 93, AVENUE ELGIN
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver une demande de dérogation mineure pour permettre au 93, avenue Elgin un agrandissement avec une marge avant secondaire de 5,7 m plutôt le minimum requis de 7,5 m.
- 2022-605** DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 22 SEPTEMBRE 2022 AU 19 OCTOBRE 2022 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 22 SEPTEMBRE 2022 AU 19 OCTOBRE 2022
- La liste des amendements budgétaires pour la période du 22 septembre 2022 au 19 octobre 2022 et le registre des chèques pour la période du 22 septembre 2022 au 19 octobre 2022 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.
- 2022-606** DÉPÔT – ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS ET LES ÉTATS FINANCIERS PRÉVISIONNELS
- Les états financiers comparatifs et les états financiers prévisionnels préparés par le trésorier sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.
- 2022-607** APPROBATION – PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE À PME MTL WEST-ISLAND POUR L'ANNÉE 2022
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement
D'approuver le paiement de la contribution de la Ville de Pointe-Claire pour l'année 2022 à PME MTL WEST-ISLAND au montant total de 52 582 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-621-00-461, tel qu'il appert du certificat du trésorier nu 22-18064 émis le 18 octobre 2022.
- 2022-608** AUTORISATION – UTILISATION DES RÉSERVES POUR EFFECTUER LES REMBOURSEMENTS DES REFINANCEMENTS PRÉVUS EN JANVIER 2023
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement
D'autoriser l'utilisation des réserves aux livres pour effectuer le remboursement des refinancements prévus au 31 janvier 2023 au montant de 13 482 000 \$.
- 2022-609** AUTORISATION – FERMETURE OU TRANSFERT DES SOLDES BUDGÉTAIRES DISPONIBLES ASSOCIÉS À DES POSTES DE RÉSERVES ET FONDS DE ROULEMENT POUR LESQUELS LES PROJETS OU ACHATS D'ÉQUIPEMENTS SONT COMPLÉTÉS OU ANNULÉS
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement
D'autoriser le virement, en faveur de trois postes de réserves déjà existants, de certains montants totalisant la somme de 203 489 \$ qui sont indiqués à titre de "Soldes disponibles à transférer" sous la rubrique "Postes liés à des réserves" et figurant à l'annexe 1 du document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel.
- 2022-610** APPROPRIATION – SOMMES REQUISES POUR LA CRÉATION DE NOUVEAUX POSTES BUDGÉTAIRES POUR LES RÉSERVES ET LE FONDS PARCS ET TERRAINS DE JEUX POUR DIVERSES INTERVENTIONS EN 2023
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement
D'approprier, à même le surplus du fonds général non autrement approprié, une somme totale de 1 470 000 \$ pour la réalisation de différentes dépenses en immobilisations en 2023 ;

D'affecter et répartir cette somme de 1 470 000 \$ à la réalisation des projets indiqués à la rubrique « Appropriation du surplus (accumulé non affecté) » de la section « Description » du dossier décisionnel n° 22-315-18113 et ce, pour les montants indiqués à l'égard de chacun d'eux ; et

D'affecter et répartir, à même le fonds parcs et terrains de jeux, une somme totale de 1 275 000 \$ pour la réalisation, en 2023, des projets indiqués à la rubrique « Avoir disponible - Fonds parcs et terrains de jeux » de la section « Description » du dossier décisionnel n° 22-315-18113 et ce, pour les montants indiqués à l'égard de chacun d'eux.

D'autoriser le directeur du Service des services administratifs et trésorier à créer les postes budgétaires afférents à chacun de ces projets et à y inscrire les montants indiqués à l'égard de chacun d'eux.

2022-611

SOUTIEN FINANCIER – ACHAT D'ESPACE PUBLICITAIRE DANS UN PROGRAMME POUR UNE LEVÉE DE FONDS ORGANISÉE PAR LE CENTRE LGBTQ2+ DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement
D'accorder un soutien financier publicitaire au Centre West Island LGBTQ2+ au montant de \$ 300 pour leur levée de fonds annuelle afin de soutenir le Centre, sa mission et ses nombreux programmes ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-111-00-349, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 22-18158 émis le 27 octobre 2022.

2022-612

DESIGNATION – RESPONSABLE POUR PILOTER LA RÉDACTION D'UNE DEMANDE CONJOINTE DE PLUSIEURS VILLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME 2 MILLIARDS D'ARBRES DU GOUVERNEMENT DU CANADA

ATTENDU QUE dans l'Énoncé économique de l'automne 2020, le gouvernement fédéral a annoncé jusqu'à 3,2 milliards de dollars sur 10 ans, à compter de 2021-2022, pour respecter son engagement de planter 2 milliards d'arbres. La promesse fait partie d'une approche globale des solutions climatiques naturelles dirigée par le ministre des Ressources naturelles, avec le soutien du ministre de l'Environnement et du Changement climatique et du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

ATTENDU QUE le programme 2GA offre un financement pour soutenir des projets de plantation d'arbres, mais ne fournit pas directement d'arbres ou de semis aux demandeurs; il en est de la responsabilité du demandeur.

ATTENDU QUE le programme 2GA établira un processus de réception des demandes en continu avec plusieurs processus d'examen par an en 2022. Il n'y a pas encore de calendrier fixe pour les appels de propositions.

ATTENDU QUE le programme 2GA soutient les activités de plantation d'arbres au-delà de ces activités légalement requises, en se concentrant sur les nouveaux projets de plantation d'arbres et les ajouts aux projets existants qui n'auraient pas eu lieu autrement.

ATTENDU QUE la demande peut inclure la plantation d'arbres en régions rurales ou urbaines, sur des terres publiques, avec des partenaires autochtones ou des propriétaires privés, ou toute combinaison de ces éléments.

ATTENDU QUE les demandes conjointes de plusieurs demandeurs peuvent être soumises.

ATTENDU QUE les accords de financement ne seront signés qu'avec une seule entité comme bénéficiaire principal; c'est pourquoi les demandes conjointes doivent préciser la personne qui sera le partenaire principal.

ATTENDU QUE les projets de plantation d'arbres soutiendront trois volets de projets: le volet de plantation de masse, le volet urbain/suburbain et un volet limité de petits projets.

ATTENDU QUE les projets proposés doivent satisfaire aux exigences de plantation minimales de leur volet respectif :

- Financement pour la plantation de masse – plus de 500 000 arbres par année;
- Financement pour la plantation à petite échelle – plus de 50 000 arbres par année;
- Financement pour la plantation urbaine/suburbaine – plus de 10 000 arbres par année.

Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement
RÉSOLU : DE désigner Monsieur Andrew Duffield, Directeur du Développement durable de la Ville de Beaconsfield, à titre de responsable pour piloter la rédaction d'une demande conjointe de financement de plusieurs villes au programme 2 milliards d'arbres.

Madame Sophie Paradis, Conseillère principale, planification et gestion de l'environnement, à la Ville de Pointe-Claire sera la représentante de notre ville dans ce dossier et soutiendra Andrew Duffield pour compléter la demande.

2022-613

SOUTIEN FINANCIER – DIVERS ORGANISMES À SANS BUT LUCRATIF

Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
RÉSOLU : D'accorder un soutien financier au montant de 85 850 \$ aux organismes mentionnés ci-dessous :

BUDGET 2022

Nom de l'organisme	Montant
ABOVAS - Accompagnement bénévole de l'Ouest	5 000 \$
Association de la communauté noire de l'ouest de l'île (WIBCA)	2 000 \$
Association de ringuette de Pointe-Claire	10 000 \$
Association Hockey West Island	15 000 \$
Centre d'action bénévole de l'Ouest-de-l'Île	2 000 \$
Club de boulingrin de Pointe-Claire	9 500 \$
Les Amis du Vieux Moulin	1 300 \$
Les Chanteurs de Stewart Hall Singers	350 \$
Total	45 150 \$

BUDGET 2023

Nom de l'organisme	Montant
Centre de ressources communautaires	12 000 \$
Club de curling de Pointe-Claire	2 500 \$
Corps de cadets de Pointe-Claire 2806	5 000 \$
Friends for Mental Health	4 000 \$
Nova Ouest-de-l'Île	1 500 \$
Voix éternelles - (Vox Aeterna)	3 000 \$
West Island Association For the Intellectually Handicapped - WIAIH	7 700 \$
West Island Citizen Advocacy	5 000 \$
TOTAL	40 700 \$

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-51-979, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 22-18016, émis le 17 octobre 2022.

2022-614

SOUTIEN FINANCIER – COMITÉ SOCIAL DES ÉDIFICES L'ESTEREL

Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
RÉSOLU : D'accorder un soutien financier de 375 \$ au comité social des édifices L'EstereL situés au 10, 20 et 30 avenue Vermont pour les soupers de Noël.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 22-18175 émis le 2 novembre 2022.

2022-615 NOMINATION ET RENOUELEMENT – MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
DE nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif jeunesse pour une période de 20 mois, soit du 1 janvier 2023 au 31 août 2024 :

- Albi Çullhaj ;
- Alexandre Gariépy ;
- Anastasia Sabapathy ;
- Anshini Pyneeandee ;
- Christina Koikaran ;
- Daniel Royal ;
- Olivia Ginnetti.

DE renouveler les mandats des trois membres suivants pour une période de 20 mois, soit du 1er janvier 2023 au 31 août 2024 :

- Julia Hees ;
- Sarah Wu ;
- Nathan Thomas.

2022-616 NOMINATION – PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB AQUATIQUE DE POINTE-CLAIRE INC.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
DE nommer Madame Catherine Battershill à titre de présidente du Club aquatique de Pointe-Claire Inc. pour l'année 2023 et ce, conformément aux règlements du Club.

2022-617 NOMINATION – VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB AQUATIQUE DE POINTE-CLAIRE INC.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
DE nommer Monsieur Shaun McGrath à titre de vice-président du Club aquatique de Pointe-Claire Inc. pour l'année 2023 et ce, conformément aux règlements du Club.

2022-618 RENOUELEMENT – MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB AQUATIQUE DE POINTE-CLAIRE INC.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
DE renouveler les mandats des deux membres du conseil d'administration du Club aquatique de Pointe-Claire Inc. :

- Madame Kristy Pealow pour un terme de 3 ans à partir du 1er janvier 2023 ;
- Madame Emily Hamilton pour un terme de 3 ans à partir du 1er janvier 2023.

2022-619 APPROBATION ET AUTORISATION – ENTENTE POUR L'UTILISATION TEMPORAIRE D'UNE PARTIE DU TERRAIN DU CLUB DE GOLF BEACONSFIELD, POUR Y IMPLANTER UNE PISTE DE SKI FOND JUXTAPOSÉE À UN SENTIER PÉDESTRE, POUR LA SAISON HIVERNALE 2022-2023

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
DE conclure une entente pour l'utilisation temporaire d'une partie du terrain du Club de Golf Beaconsfield, pour y implanter une piste de ski de fond juxtaposée à un sentier pédestre, pour la saison hivernale 2022-2023 ;

D'autoriser l'utilisation des employés et équipements de la municipalité pour réaliser ce projet ;

D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe à signer ladite d'entente au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2022-620 RÉSILIATION – BAIL INTERVENU AVEC SAMSON TSHIKUKA (GOURMET PAR DESIGN)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
DE résilier le bail intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Samson Tshikuka (Gourmet par design) pour les services de restauration pour la concession alimentaire du Centre sportif Olive-Urquhart.

2022-621 APPROBATION ET AUTORISATION – ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC CONCERNANT UNE SUBVENTION POUR DES COURS DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et le Ministère de l'éducation du Québec pour la subvention de 50 000 \$ du Ministère pour les cours de sauvetage et secourisme de la Société de sauvetage donnés au Centre aquatique de Pointe-Claire lors de la session d'automne 2022 initialement et pour l'année 2023, si le montant de la subvention est révisé au cours de la session. La subvention couvrira les coûts de mains-d'œuvre et les coûts des matériels pédagogiques;

D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant, à signer ledit protocole d'entente au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2022-622 APPROBATION ET AUTORISATION – SIGNATURE D'UN ACTE DE SERVITUDE À INTERVENIR ENTRE 115 HYMUS BLVD HOLDINGS ULC ET HYDRO-QUÉBEC, BELL CANADA ET VIDÉOTRON LTÉE SUR LE LOT 2 528 853 POUR LAQUELLE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE AGIT À TITRE D'INTERVENANT

ATTENDU QUE la servitude à créer sur le lot 2 528 853 en faveur d'Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron Ltée requiert l'intervention de la Ville de Pointe-Claire afin de reconnaître qu'il y a empiètement sur une servitude déjà existante en faveur de la Ville de Pointe-Claire sur ledit immeuble, le tout selon les dispositions de l'acte de servitude publié au bureau de la publicité des droits de Montréal sous le numéro 2 216 424.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
QUE la Ville reconnaisse qu'il y a chevauchement de l'assiette de servitude décrite au projet d'acte ci-joint et celle décrite dans l'acte de servitude en sa faveur publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 2 216 424.

QUE le projet d'acte de servitude soumis à cette séance, est dûment approuvé par les présentes.

QU'UN membre de l'étude Notaires Beauchamp, Cyr Inc. soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir en faveur d'HYDRO-QUEBEC et BELL CANADA et VIDÉOTRON LTÉE ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes.

2022-623 CONTRAT – ANNÉE D'OPTION – L'ÉLABORATION ET LE SUIVI DU PLAN DIRECTEUR DES ACTIVITÉS SYLVICOLES DU PARC NATUREL TERRA-COTTA, POUR L'ANNÉE 2023

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec NADEAU FORESTERIE URBAINE INC., pour l'élaboration et le suivi du plan directeur des activités sylvicoles du Parc naturel Terra-Cotta, pour l'année 2023, pour un montant total de 15 257,48 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-75-419, tel qu'il appert du certificat du trésorier no 22-17939 émis le 22 septembre 2022.

2022-624 CONTRAT – ANNÉE D’OPTION – SERVICES PROFESSIONNELS DE VÉRIFICATION DE L’OPTIMISATION DES RESSOURCES, POUR L’ANNÉE 2023

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
DE se prévaloir de l’option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec MALLETTTE, pour des services professionnels de vérification de l’optimisation des ressources, pour l’année 2023, pour un montant total de 42 540,75 \$, taxes incluses;
D’imputer cette dépense au poste budgétaire 02-137-00-413, tel qu’il appert du certificat du trésorier no 22-18042 émis le 7 octobre 2022.

2022-625 CONTRAT – ANNÉE D’OPTION – FOURNITURE DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LES CADRES, POUR L’ANNÉE 2023

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
DE se prévaloir de l’option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec PROMOTIONS PLUS INC., pour la fourniture des vêtements de travail pour les cadres, pour l’année 2023, pour un montant total approximatif de 20 000 \$, taxes incluses ;
D’imputer cette dépense tel qu’il appert du certificat du trésorier no 22-18050 émis le 11 octobre 2022.

2022-626 CONTRAT – ANNÉE D’OPTION – L’ENTRETIEN HIVERNAL DU PARC NATUREL TERRA-COTTA, POUR L’ANNÉE 2023

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
DE se prévaloir de l’option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec LES RÉNOVATIONS JOCELYN DÉCOSTE INC., pour l’entretien hivernal du Parc naturel Terra-Cotta, pour l’année 2023, pour un montant total de 24 271,22 \$, taxes incluses;
D’imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-75-572, tel qu’il appert du certificat du trésorier no 22-18027 émis le 28 octobre 2022.

2022-627 CONTRAT – ANNÉE D’OPTION – SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION IMMOBILIÈRE ET EN INSPECTION DE BÂTIMENT, POUR L’ANNÉE 2023

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
DE se prévaloir de l’option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec PARIS LADOUCEUR, pour des services professionnels en évaluation immobilière et en inspection de bâtiment, pour l’année 2023, pour un montant total de 96 544,90 \$, taxes incluses;
D’imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-611-00-426 et 02-611-00-431, tel qu’il appert du certificat du trésorier no 22-18162 émis le 28 octobre 2022.

2022-628 CONTRAT – ANNÉE D’OPTION – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PIÈCES POUR VÉHICULES MOTORISÉS, POUR L’ANNÉE 2023

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
DE se prévaloir de l’option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec LES DISTRIBUTIONS LARCO, pour la fourniture et la livraison de pièces pour véhicules motorisés, pour l’année 2023, pour un montant total de 120 000 \$, taxes incluses ;
D’imputer cette dépense au poste budgétaire 02-823-20-649, tel qu’il appert du certificat du trésorier no 22-18073 émis le 27 octobre 2022.

2022-629 CONTRAT – ANNÉE D’OPTION – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PIÈCES POUR TRACTEURS HOLDER, POUR L’ANNÉE 2023

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
DE se prévaloir de l’option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec ÉQUIPEMENTS JKL INC., pour la fourniture et la livraison de pièces pour tracteurs Holder, pour l’année 2023, pour un montant total de 50 000 \$, taxes incluses ;

D’imputer cette dépense au poste budgétaire 02-823-20-649, tel qu’il appert du certificat du trésorier no 22-18078 émis le 27 octobre 2022.

2022-630 CONTRAT – ANNÉE D’OPTION – POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PIÈCES POUR SOUFFLEURS LARUE, POUR L’ANNÉE 2023

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
DE se prévaloir de l’option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec J.A. LARUE INC., pour la fourniture et la livraison de pièces pour souffleurs Larue, pour l’année 2023, pour un montant total de 25 000 \$, taxes incluses ;

D’imputer cette dépense au poste budgétaire 02-823-20-649, tel qu’il appert du certificat du trésorier no 22-18089 émis le 28 octobre 2022.

2022-631 CONTRAT – ANNÉE D’OPTION – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PIÈCES POUR SYSTÈMES DE LAMES MOBILES POUR CHASSE-NEIGES, POUR L’ANNÉE 2023

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
DE se prévaloir de l’option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec DRL BEAUDOIN INC., pour la fourniture et la livraison de pièces pour systèmes de lames mobiles pour chasse-neiges, pour l’année 2023, pour un montant total de 30 000 \$, taxes incluses ;

D’imputer cette dépense au poste budgétaire 02-823-20-649, tel qu’il appert du certificat du trésorier no 22-18093 émis le 28 octobre 2022.

2022-632 CONTRAT – ANNÉE D’OPTION – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PEINTURE ALKYDE POUR LE MARQUAGE DES CHAUSSÉES À FAIBLE COV, POUR L’ANNÉE 2023

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
DE se prévaloir de l’option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec ENNIS PAINT CANADA ULC, pour la fourniture et la livraison de peinture alkyde pour le marquage des chaussées à faible COV, pour l’année 2023, pour un montant total de 41 368,92 \$, taxes incluses ;

D’imputer cette dépense au poste budgétaire 02-350-00-637, tel qu’il appert du certificat du trésorier no 22-18154 émis le 28 octobre 2022.

2022-633 OCTROI D’UN CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR DES TRAVAUX D’ENVELOPPE ET DE FONDATION DE L’ARÉNA BOB-BIRNIE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D’octroyer un contrat pour des services professionnels pour des travaux d’enveloppe et de fondation de l’aréna Bob-Birnie, à JOSEPH SKAFF ARCHITECTURE & DESIGN, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 47 111,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents d’appel d’offres BP2218-21065 ;

D’imputer cette dépense au poste budgétaire 22-420-12-911, tel qu’il appert au certificat du trésorier no 22-18144 émis le 28 octobre 2022.

2022-634 RETRAIT – CONTRAT AFIN DE RÉDUIRE NOTRE DÉPENDANCE AUX AGENCES DE RECRUTEMENT ET AUGMENTER NOTRE RAYONNEMENT DE LA MARQUE EMPLOYEUR

L'item relatif à l'octroi d'un contrat afin de réduire notre dépendance aux agences de recrutement et augmenter notre rayonnement de la marque employeur, pour trois ans, à LINKEDIN, est retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

2022-635 OCTROI D'UN CONTRAT – CERTIFICATION DES SAUVETEURS AU CENTRE AQUATIQUE ET POUR L'ACHAT DE MANUELS POUR LES COURS DE SAUVETAGE, POUR L'ANNÉE 2023

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer un contrat pour la certification des sauveteurs au Centre aquatique et pour l'achat de manuels pour les cours de sauvetage, pour l'année 2023, à la Société de sauvetage, qui est le fournisseur unique au Québec, pour un montant total de 61 200 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-16-458 et 02-701-16-666, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-18039 émis le 26 octobre 2022.

2022-636 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX ÉLECTRIQUES POUR LE CHALET DE PARC CEDAR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer un contrat pour des travaux électriques pour le chalet de parc Cedar suite à un incendie survenu au printemps 2022, à MOFAX ÉLECTRIQUE, pour un montant total de 25 869,38 \$, taxes incluses, conformément aux demandes de prix;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-15-534, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-18166 émis le 28 octobre 2022 ;

Toute dépense supérieure à 25 000 \$, soit la franchise de la ville, relative à ce sinistre sera remboursée par l'assureur de la ville.

2022-637 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX DE NETTOYAGE POUR LE CHALET DE PARC CEDAR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Tremblay, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer un contrat pour des travaux de nettoyage pour le chalet de parc Cedar suite à un incendie survenu au printemps 2022, à MÉTIER PLUS, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 40 816,13 \$, taxes incluses, conformément aux demandes de prix ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-15-538, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-18171 émis le 28 octobre 2022 ;

Toute dépense supérieure à 25 000 \$, soit la franchise de la ville, relative à ce sinistre sera remboursée par l'assureur de la ville.

2022-638 OCTROI D'UN CONTRAT – EMBLACEMENT DES FENÊTRES EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURES POUR LE CHALET DE PARC CEDAR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat pour le remplacement des fenêtres extérieures et intérieures pour le chalet de parc Cedar suite à un incendie survenu au printemps 2022, à VITRERIE PARR, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 123 356,68 \$, taxes incluses, conformément aux demandes de prix ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-15-538, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-18138 émis le 28 octobre 2022 ;

Toute dépense supérieure à 25 000 \$, soit la franchise de la ville, relative à ce sinistre sera remboursée par l'assureur de la ville.

2022-639 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX DE PEINTURE INTÉRIEUR POUR LE CHALET DE PARC CEDAR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'octroyer un contrat pour des travaux de peinture intérieur pour le chalet de parc Cedar suite à un incendie survenu au printemps 2022, à VENISE PEINTRE, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 24 719,63 \$, taxes incluses, conformément aux demandes de prix ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-15-538, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-18168 émis le 28 octobre 2022 ;

Toute dépense supérieure à 25 000 \$, soit la franchise de la ville, relative à ce sinistre sera remboursée par l'assureur de la ville.

2022-640 OCTROI D'UN CONTRAT – LA PRODUCTION ET LA LIVRAISON DE BARILS D'EAU DE PLUIE PRÉASSEMBLÉS, POUR L'ANNÉE 2023

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'octroyer un contrat pour la production et la livraison de barils d'eau de pluie préassemblés, pour l'année 2023, à USD GLOBAL INC., qui est le seul soumissionnaire conforme, pour un montant total de 27 444,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres TP230008. La Ville se réservant l'option de renouveler pour l'année 2024 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-649, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-18142 émis le 28 octobre 2022.

2022-641 OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ PERSONNELLE ET D'ACCESSOIRES INDUSTRIELS, POUR L'ANNÉE 2023

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison d'équipements de sécurité personnelle et d'accessoires industriels, pour l'année 2023, à LES ÉQUIPEMENTS RAPCO INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 96 582,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres TP220032. La Ville se réservant l'option de renouveler pour les années 2024 et 2025;

D'imputer cette dépense tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-18075 émis le 21 octobre 2022.

2022-642 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR ACCOMPAGNER LA VILLE DANS LA RÉALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2022-2027

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'approuver des modifications au contrat intervenu avec RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON, pour des services professionnels pour accompagner la Ville dans la réalisation du Plan stratégique 2022-2027, pour un montant total de 48 060 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 103 891 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-131-00-419, tel qu'il appert au certificat du trésorier no 22-18063 émis le 28 octobre 2022.

- 2022-647** RÉGULARISATION – RECRUTEMENT POUR L'ANNÉE 2022
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'approuver la régularisation des dépenses envers RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON, pour le recrutement pour l'année 2022, pour un montant total de 70 986,21 \$, taxes incluses ;
- La régularisation des dépenses est effectuée tel qu'il appert au certificat du trésorier n° 22-18096 émis le 21 octobre 2022.
- 2022-648** RÉGULARISATION – SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR DIVERS BÂTIMENTS DE LA VILLE
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'approuver la régularisation des dépenses envers PRO MAGIC & MAINTENANCE, pour le service d'entretien ménager pour divers bâtiments de la ville, pour un montant total de 10 024,47 \$, taxes incluses ;
- La régularisation des dépenses est débitée tel qu'il appert au certificat du trésorier n° 22-18140 émis le 28 octobre 2022.
- 2022-649** APPROBATION – CRITÈRES D'ÉVALUATION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION D'UNE ÉTUDE DE PRÉCONCEPT CONCERNANT LE RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DES VESTIAIRES DU CENTRE AQUATIQUE
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'approuver les critères d'évaluation devant être employés dans le cadre de l'appel d'offres devant être lancé pour des services professionnels pour la préparation d'une étude de préconcept concernant le réaménagement partiel des vestiaires du Centre aquatique, tels que lesdits critères apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 22-315-18148.
- 2022-650** DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2022
- La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de novembre 2022, telle que préparée par monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.
- 2022-651** APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 8 NOVEMBRE 2022
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 8 novembre 2022, telle que signée par monsieur Daniel Séguin, directeur général par intérim.
- 2022-652** LEVÉE DE LA SÉANCE
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement,
DE lever la séance à 20 h 52.

Tim Thomas, maire

Me Caroline Thibault, greffière